



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

RÈGLEMENTS CONCOURS **« COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN PANIER-CADEAU »**

Date et heure limites de participation au concours

- Le concours « Courez la chance de gagner un panier-cadeau » est organisé par la Ville de L'Assomption. Il se déroulera du samedi 17 octobre 2020 à 9 h au samedi 24 octobre 2020 à 23 h 59.

Condition de participation

- Inscrivez-vous à l'infolettre de la Bibliothèque Christian-Roy en cliquant sur ce lien : bit.ly/abonnement_infolettreBCR;
- Les employé(e)s de la Ville ainsi que leur famille immédiate, vivant sous le même toit, ne peuvent pas participer à ce concours;
- Aucun achat ou aucuns frais d'inscription ne sont exigés;
- Pour être admissible au concours, il faut être un résident de la Ville de L'Assomption et être âgé de 18 ans et plus. Si un participant ne répond pas aux conditions susmentionnées, son inscription sera automatiquement rejetée.

Attribution du prix

- Le prix sera attribué par tirage au sort, après validation que les participants respectent le présent règlement. Nous procéderons au tirage du gagnant parmi toutes les personnes inscrites à l'infolettre, le lundi 26 octobre 2020, à 9 h au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord. Le gagnant sera contacté par courriel et son nom sera publié sur notre page Facebook et sur notre site Web;
- Un panier cadeau rempli de livres et de CD, d'une valeur approximative de 500\$, sera offert à la personne gagnante;
- Pour réclamer le prix, le gagnant devra se manifester dans les 2 jours suivants la publication, sans quoi, nous procéderons à un autre tirage. Pour récupérer le prix, une preuve d'identité avec photo sera exigée (permis de conduire ou carte d'assurance maladie);
- Le prix gagné doit être accepté tel qu'attribué. Aucune substitution de prix pour un autre n'est permise. Ce prix ne peut être échangé en tout ou en partie contre un crédit ou un équivalent en argent comptant;
- En participant au concours, vous acceptez que la Ville de L'Assomption utilise votre image, votre nom, photographies ou autres représentations à des fins publicitaires et ce, sans rémunération ni avis de la part des organisateurs du concours;
- La Ville de L'Assomption se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel qu'il est prévu au présent règlement. La Ville de L'Assomption se réserve le droit de disqualifier une ou plusieurs personnes participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants.